

Chauveau-ENG-01	PROCEDURE	CHAUVEAU <i>imprimerie</i>
Créée le 13/01/2025	Politiques d'engagement de la direction	
Révisée le		

Je soussigné, SANTERRE Thierry, PDG, déclare que l'imprimerie CHAUVEAU s'engage à respecter les huit conventions cadres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) :

- Convention 138 sur l'âge minimum ;
- Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- Convention 029 sur le travail forcé ;
- Convention 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- Convention 100 sur l'égalité de rémunération ;
- Convention 111 concernant la discrimination (emploi et profession) ;
- Convention 087 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- Convention 098 sur le droit d'organisation et de négociation collective.

Dans le cadre de l'application de ces huit conventions cadres, et dans le respect de la législation française qui a transcrit l'ensemble de ces conventions, l'imprimerie CHAUVEAU s'engage :

- À propos du travail des enfants :
 - À ne pas faire travailler des enfants en dehors des dispositions prévues par la loi française, dans laquelle le travail est autorisé à partir de 16 ans (ou à compter de 14 ans pour des travaux légers pendant les vacances scolaires sur autorisation de l'inspection du travail). Ces dispositions permettent d'éviter les pires formes de travail des enfants ;
 - À ne pas employer d'enfants de moins de 18 ans pour des travaux dangereux ou lourds, sauf dans le cadre d'une formation dans le cadre des lois et règlements nationaux approuvés.
- À propos du travail forcé et obligatoire :
 - À éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire en considérant le travail comme un acte volontaire et basé sur le consentement mutuel, sans menace de sanction ;
 - À bannir le travail forcé ou obligatoire, y compris, mais sans s'y limiter, les caractéristiques

suivantes :

- Violence physique et sexuelle ;
 - Travail en servitude ;
 - Retenue de salaire, paiement des frais d'emploi et/ou paiement d'un dépôt pour commencer à travailler ;
 - Restriction de mobilité ou de mouvement ;
 - Confiscation du passeport et des documents d'identité ;
 - Menaces de dénonciation aux autorités.
- À propos des discriminations en matière d'emploi et de profession :
 - À s'assurer que les pratiques en matière d'emploi et de profession sont non discriminatoires.

Chauveau-ENG-01 Créée le 13/01/2025 Révisée le	PROCEDURE	CHAUVEAU <i>Imprimerie</i>
	Politiques d'engagement de la direction	

- À propos de la liberté d'association et de droit de négociation collective :
 - À respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective garantie par la législation française ;
 - À laisser la liberté d'établir ou de s'affilier à des organisations de travailleurs de leur choix ;
 - À respecter l'entière liberté des organisations de travailleurs d'élaborer leurs règles et constitutions ;
 - À respecter le droit des travailleurs à se livrer à des activités licites liées à la formation, l'adhésion ou l'appui à une organisation de travailleurs, ou de s'abstenir de le faire, et ne pas discriminer ni sanctionner les travailleurs pour l'exercice de ces droits ;
 - À négocier de bonne foi avec des organisations de travailleurs légalement établies et/ou leurs représentants dûment sélectionnés et produire les meilleurs efforts pour parvenir à un accord de négociation collective ;
 - À appliquer la convention collective le cas échéant.

SANTERRE Thierry

06/03/2026

Nom et prénom

Date

PDG

IMPRIMERIE CHAUVEAU

7, avenue Gustave Eiffel

28630 GELLAINVILLE

Tél. : 02 37 88 18 81

SIRET 333 158 301 00049 - APE 1812Z

Fonction

Signature et tampon

Chauveau-ENG-01 Créée le 13/01/2025 Révisée le	PROCEDURE	CHAUVEAU <i>Imprimerie</i>
	Politiques d'engagement de la direction	

Auto-évaluation vis-à-vis des exigences fondamentales FSC en matière de travail dans le contexte français

Nom de l'entreprise : Imprimerie CHAUVEAU

Attestation : Je **SANTERRE** Thierry, PDG, affirme par la présente que les déclarations suivantes sont exactes et correctes au vu des meilleures informations dont je dispose, et reconnais qu'une déclaration fausse à dessein pourra donner lieu à la suspension ou à la résiliation du certificat, ou à la non-délivrance du certificat.

SANTERRE Thierry

06/03/2026

Nom et prénom

Date

PDG

Fonction

Signature et tampon

IMPRIMERIE CHAUVEAU

7, avenue Gustave Eiffel

28630 GELLAINVILLE

Tél. : 02 37 88 18 81

SIRET 333 158 301 00049 - APE 1812Z

